

Pour diffusion immédiate

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 4 mai 2019 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix de pétrole suivants dans le cadre d'un rajustement imprévu des prix qui entreront en vigueur à 0 h 1 le samedi 4 mai 2019.

- Le prix de l'essence diminuera de 3,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage, du diesel et du propane restera le même.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera maintenant entre 131,1 et 132,3 cents le litre.

Cette réduction est le résultat d'une diminution du prix du pétrole sur le marché. Toutefois, le prix des produits pétroliers au New York Mercantile Exchange est volatil, variant à la hausse et à la baisse. Les analystes en matière d'essence s'attendent à ce que cette instabilité se poursuive jusqu'en été.

Ce qui suit est la ventilation des composantes des prix locaux :

	Essence ordinaire		Diesel		Mazout de chauffage		
PRIX AU DÉTAIL À LA POMPE	Libre-service					Prix repère	79,5
Prix repère	79,4		82,7		+ Marge du détaillant	21,0	
+ Marge du détaillant	5,0		5,0		= Prix maximal	100,5	
= Prix de base	84,4		87,7		+ Taxe (5 %)	5,0	
+ Taxe d'accise fédérale	10,0		4,0		= Prix maximal (taxe comprise)	105,5	
+ Taxe provinciale	9,68		15,83				
+ Prélèvement relatif au carbone	4,42		5,37				
= Prix du camion-citerne	108,5		112,9				
	Min.	Max.	Min.	Max.			
+ Marge du détaillant	5,5	6,5	5,5	6,5			
+ TVH (15 %)	17,1	17,3	17,8	17,9			
= Prix à la pompe	131,1	132,3	136,2	137,3			

Prix en cents canadiens le litre

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 15 mai 2019.